

Synthèse des avis sur le projet d'EPRI
et de la consultation
dans le cadre des
Commissions Géographiques Inondations

Comité Inondations de Bassin
9 décembre 2011

Avis des parties prenantes

Répartition des contributions

- ⇒ **91 contributions** au projet à l'échelle du bassin
- ⇒ Répartition par **région**:
 - ⇒ Bourgogne : 5
 - ⇒ PACA : 17
 - ⇒ Franche-Comté : 32
 - ⇒ Languedoc-Roussillon : 15
 - ⇒ Rhône-Alpes : 22



Avis des parties prenantes

Répartition des contributions

- ⇒ Répartition par **Commissions Géographiques Inondations**
- ⇒ Saône : 20
- ⇒ Doubs : 25
- ⇒ Rhône-Moyen : 7
- ⇒ Haut-Rhône : 15
- ⇒ Isère-Drôme : 8
- ⇒ Durance : 8
- ⇒ Littoral PACA : 9
- ⇒ Ardèche-Gard : 8
- ⇒ Côtiers-Ouest : 12

Avis des parties prenantes

Répartition des contributions

- ⇒ Répartition par **type d'acteur**
 - ⇒ État (Préfecture, DDT-M, SIDPC) : 25
 - ⇒ Acteurs de l'Eau
(Contrats de Rivières, SAGE, PAPI, EPTB, RR, ...) : 28
 - ⇒ Porteurs de SCoT : 2
 - ⇒ Collectivités Territoriales (EPCI, communes): 22
 - ⇒ Conseils Généraux : 7
 - ⇒ Conseils Régionaux : 1
 - ⇒ SDIS : 2
 - ⇒ Chambre d'Agriculture : 2
 - ⇒ Associations : 1
 - ⇒ Industriels : 1

Commissions Géographiques Inondations

Bilan de la concertation

- ⇒ Acteurs associés :
 - ⇒ Membres des CTB du Comité de Bassin
 - ⇒ Acteurs de l'Eau (Contrats de Rivières, SAGE, PAPI, EPTB, RR, ...)
 - ⇒ Acteurs de l'Aménagement du Territoire (SCoT, à élargir aux EPCI)
 - ⇒ Acteurs de la gestion de Crise (SDIS, SIDPC)
 - ⇒ CT (Conseils Régionaux, Conseils Généraux)
 - ⇒ Représentants d'assureurs et notaires
 - ⇒ Acteurs Socio-économiques (Chambres Agricultures, CCI, ...)
- ⇒ Mobilisation difficile des acteurs :
 - ⇒ Une cinquantaine de participants au maximum sur plus 100 personnes associées
- ⇒ Mobilisation difficile des élus au sein de ses commissions
 - ⇒ Principalement les services techniques (richesse des échanges)
- ⇒ Mobilisation difficile des acteurs de l'aménagement du territoire
 - ⇒ Besoin de clarifier le message auprès de ces acteurs très peu habitués à ce type de gouvernance

Consultation / Concertation

Modification/compléments sur le contenu de l'EPRI

- ⇒ Proposition de crues à prendre en compte dans la description
- ⇒ Proposition de correction/complément dans la description des évènements
- ⇒ Proposition d'évènements à ajouter dans l'inventaire
- ⇒ Compléments d'information pour mieux décrire l'hydrologie ou les enjeux de certains territoires dans la rédaction (petits bv notamment)
- ⇒ Proposition de spécificité à ajouter dans le corps du texte
- ⇒ Proposition d'illustrations
- ⇒ Corrections d'enjeux oubliés ou obsolètes
- ⇒ Correction sur des ouvrages
- ⇒ Mentionner certaines problématiques locale (dépôt de déchets au voisinage des cours d'eau)

Consultation / Concertation

Interrogations sur la méthode d'élaboration de l'EPRI

- ⇒ Un travail globalement apprécié
- ⇒ Difficulté d'appropriation du diagnostic au regard de l'échelle d'analyse
- ⇒ Absence de distinction du niveau d'aléa ou de la dangerosité particulière des phénomènes
- ⇒ Problème de la prise en considération de l'événement extrême
 - ⇒ Mise en avant des grandes agglomérations au détriment des zones moins densément peuplées
- ⇒ Mise en avant des zones de plaine
- ⇒ Non prise en compte de la population saisonnière et des emplois liés
- ⇒ Absence de caractérisation de la vulnérabilité (ex: des autoroutes)
- ⇒ Manque de précisions sur la méthode
- ⇒ Difficulté de lecture par certains territoires de part le découpage des unités de présentation
- ⇒ Méthode de choix des événements historiques
- ⇒ Avoir un accès plus fin aux données

Consultation / Concertation

TRI

- ⇒ Quelle marge de manœuvre pour la sélection des TRI au-delà des indicateurs de l'EPRI
- ⇒ Quels critères
- ⇒ Cette réflexion doit elle se cantonner au découpage des unités de présentation
- ⇒ Prendre en compte l'intensité et la durée des phénomènes
- ⇒ Prendre en compte la fréquence des phénomènes
- ⇒ Tenir compte de la population saisonnière et des campings
- ⇒ Intégrer la notion de pression urbaine des territoires
- ⇒ S'appuyer sur les dynamiques locales



Consultation / Concertation

Interrogations pour la suite

- ⇒ Quelle utilisation future de l'EAIP
- ⇒ Quel devenir des territoires hors TRI ou hors stratégie locale
- ⇒ Inquiétudes sur la définition du TRI comme poche d'enjeux et la définition des actions futures
 - ⇒ Nécessité de conserver l'approche par bassin-versant
- ⇒ Nécessité d'avoir une approche globale à l'échelle du bassin-versant
 - ⇒ Parallélisme DCE / DI ne garanti pas une réelle articulation des 2 dispositifs
- ⇒ Articulations difficile national/bassin/local
 - ⇒ Parfois difficile avec la contrainte calendaire des autres procédures
- ⇒ Lecture difficile du calendrier national
- ⇒ Volonté des acteurs de bassin de rester porteur des stratégies locales
- ⇒ S'appuyer sur les dynamiques locales
- ⇒ Quels financements suite à la réforme des collectivités territoriales
- ⇒ Quelle articulation/interaction avec les dispositifs existants (PAPI, Contrats de Rivières, SAGE, PPRi, doctrines locales, ...)
- ⇒ Quelle portée juridique des TRI/PGRI

Consultation / Concertation

Modalités d'association

- ⇒ Un temps de la concertation très contraignant pour l'EPRI
- ⇒ Besoin d'identifier des modes de travail locaux au-delà des CGI pour faciliter l'appropriation des acteurs locaux pour la sélection des TRI
- ⇒ S'appuyer sur les relais appropriés
 - ⇒ Proposition de certaines parties prenantes d'être un relais local
- ⇒ Mieux sensibiliser les acteurs de l'aménagement du territoire à la démarche au premier rang desquels les SCoT et les EPCI (opposabilité du PGRI)
 - ⇒ Peu associés dans les dispositifs existants
- ⇒ Volonté de la part des SDIS d'être associés au plus près de la mise en œuvre de la DI

Merci de votre attention

